

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

- - -

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex

- - -

Arrêté du Président

N° 2014-30

MC/MS

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2013.
Composition du jury, arrêté modificatif

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2009-133 du 2 février 2009 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n° 2013-21 du 1^{er} février 2013 portant ouverture de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n°2012-1208 du 11 décembre 2012 modifié fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A,B et C de la fonction publique territoriale, par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2013,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « B »

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury pour les concours des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la convention d'exécution pour l'organisation de concours par les centres départementaux et interdépartementaux de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Inter-Région Ile-de-France – Centre,

Vu l'arrêté n° 2013-474 du 5 novembre 2013 portant composition du jury de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Considérant que suite à une erreur matérielle, Monsieur Olivier MUTH figure indûment dans le collège des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Nader BEYK, attaché territorial principal, représentant du CNFPT
- Frédéric DOUAT, attaché territorial du patrimoine au département des Hauts-de-Seine
- Sylvie GONZALEZ, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques à Saint Denis
- Florence DESVERGNES, rédacteur territorial, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP
- Armelle FAURE, bibliothécaire territoriale au département des Yvelines

.../...

- Marie-Christine MISSELYN, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques au Pré-Saint-Gervais
- Hélène SAGANTA, attaché territorial de conservation du patrimoine à Eragny-sur-Oise
- Anne-Laure SAINT-CLAIR, attaché territorial de conservation du patrimoine au département du Val-de-Marne
- Jasmine TILLAM, présidente du jury, attaché territorial de conservation du patrimoine à la Celle-Saint-Cloud
- Fabienne VANDEVILLE-COURTOT, directeur territorial au département du Val d'Oise

Collège des personnalités qualifiées :

- Thierry GIAPPICONI, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques honoraire
- Julien Le MAGUERESSE, attaché territorial de conservation du patrimoine au département des Hauts-de-Seine
- MORNET-GOUTAGNEUX, directrice adjointe des affaires culturelles à Colombes
- Pierre MACHU, adjoint au chef de bureau des réseaux territoriaux au Ministère de la culture et de la communication
- Marie MONFORT, conservateur du patrimoine à la Ville de Paris
- Frédérique MORICE, conservateur territorial du patrimoine et des bibliothèques à la communauté d'agglomération Plaine Commune
- Olivier MUTH, conservateur du patrimoine de l'Etat au département des Hauts-de-Seine
- Françoise NOET, chef de service documentation honoraire
- Cécile TREVIAN, bibliothécaire à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Jean-Claude VAN DAM, directeur régional honoraire des affaires culturelles

Collège des élus locaux :

- Elsa BARDEAUX, adjoint au maire de Villeneuve-Saint-Georges
- Bassirou BARRY, adjoint au maire de Montreuil
- Christophe CARRERE, adjoint au maire de Crosne
- Jacques DJENGOU MBOULE, conseiller municipal à Livry-Gargan
- Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
- Claire MARTI, adjointe au maire de Cachan
- Florence MARY, suppléante de la présidente, adjointe au maire d'Ermont
- Gisela MICHEL, adjointe au maire d'Aulnay-sous-Bois
- Didier SEGAL-SAUREL, conseiller municipal délégué à Pantin
- Jacqueline SEGRE, adjointe au maire de Fontenay-aux-Roses

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 29 janvier 2014
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué aux concours,

Serge GRANATIERI,
Adjoint au maire de Limeil-Brevannes

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

- - -

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

- - -

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2014-30

MC/MS

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2013.

Composition du jury, arrêté modificatif

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2009-133 du 2 février 2009 portant délégation de signature à Mme Muriel GIBERT, directeur général adjoint,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n° 2013-21 du 1^{er} février 2013 portant ouverture de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2012-1208 du 11 décembre 2012 modifié fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2013,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie « B »

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury pour les concours des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu la convention d'exécution pour l'organisation de concours par les centres départementaux et interdépartementaux de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Inter-Région Ile-de-France – Centre,

Vu l'arrêté n° 2013-474 du 5 novembre 2013 portant composition du jury de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Considérant que suite à une erreur matérielle, Monsieur Olivier MUTH figure indûment dans le collège des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il convient de rectifier cette erreur,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2013 des concours externe, interne et du troisième concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Nader BEYK, attaché territorial principal, représentant du CNFPT
- Frédéric DOUAT, attaché territorial du patrimoine au département des Hauts-de-Seine
- Sylvie GONZALEZ, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques à Saint Denis
- Florence DESVERGNES, rédacteur territorial, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP
- Armelle FAURE, bibliothécaire territoriale au département des Yvelines

.../...

- Marie-Christine MISSELYN, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques au Pré-Saint-Gervais
- Hélène SAGANTA, attaché territorial de conservation du patrimoine à Eragny-sur-Oise
- Anne-Laure SAINT-CLAIR, attaché territorial de conservation du patrimoine au département du Val-de-Marne
- Jasmine TILLAM, présidente du jury, attaché territorial de conservation du patrimoine à la Celle-Saint-Cloud
- Fabienne VANDEVILLE-COURTOT, directeur territorial au département du Val d'Oise

Collège des personnalités qualifiées :

- Thierry GIAPPICONI, conservateur territorial en chef du patrimoine et des bibliothèques honoraire
- Julien Le MAGUERESSE, attaché territorial de conservation du patrimoine au département des Hauts-de-Seine
- MORNET-GOUTAGNEUX, directrice adjointe des affaires culturelles à Colombes
- Pierre MACHU, adjoint au chef de bureau des réseaux territoriaux au Ministère de la culture et de la communication
- Marie MONFORT, conservateur du patrimoine à la Ville de Paris
- Frédérique MORICE, conservateur territorial du patrimoine et des bibliothèques à la communauté d'agglomération Plaine Commune
- Olivier MUTH, conservateur du patrimoine de l'Etat au département des Hauts-de-Seine
- Françoise NOET, chef de service documentation honoraire
- Cécile TREVIAN, bibliothécaire à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Jean-Claude VAN DAM, directeur régional honoraire des affaires culturelles

Collège des élus locaux :

- Elsa BARDEAUX, adjoint au maire de Villeneuve-Saint-Georges
- Bassirou BARRY, adjoint au maire de Montreuil
- Christophe CARRERE, adjoint au maire de Crosne
- Jacques DJENGOU MBOULE, conseiller municipal à Livry-Gargan
- Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy
- Claire MARTI, adjointe au maire de Cachan
- Florence MARY, suppléante de la présidente, adjointe au maire d'Ermont
- Gisela MICHEL, adjointe au maire d'Aulnay-sous-Bois
- Didier SEGAL-SAUREL, conseiller municipal délégué à Pantin
- Jacqueline SEGRE, adjointe au maire de Fontenay-aux-Roses

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 29 janvier 2014

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Publié par affichage le.....
jusqu'au

au 157, avenue Jean Lolive
93698 Pantin cedex

Fait à Pantin, le
Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général Adjoint,

Muriel GIBERT

Muriel GIBERT